

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

FRANCE INVESTIPIERRE

Société Civile de Placement Immobilier au capital 257 233 950 €.
Siège social : 167 quai de la Bataille de Stalingrad – 92867 Issy-les-Moulineaux cedex.
339 299 059 R.C.S. NANTERRE.

Avis de convocation

Les associés de la SCPI France Investipierre sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra dans les locaux de BNP Paribas Real Estate, au 167 quai de la Bataille de Stalingrad – 92130 Issy-les-Moulineaux, **le mardi 16 juin 2015 à 14 heures 30** en vue de statuer sur l'ordre du jour et les résolutions ci-après :

I. — Ordre du jour.

1. Approbation des comptes annuels sur la base des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes,
2. Quitus à la société de gestion,
3. Approbation du rapport du conseil de surveillance,
4. Approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées et de celles-ci,
5. Affectation du résultat,
6. Distribution d'une partie du solde positif du compte de plus-value de cession,
7. Approbation de la valeur comptable de la société au 31 décembre 2014,
8. Constatation de la valeur de réalisation de la société au 31 décembre 2014,
9. Constatation de la valeur de reconstitution de la société au 31 décembre 2014,
10. Autorisation de contracter des emprunts,
11. Autorisation de contracter des emprunts relais,
12. Constatation du montant de la prime d'assurance couvrant la responsabilité des membres du conseil de surveillance,
13. Fixation des jetons de présence,
14. Constatation du montant des frais de déplacement,
15. Nomination de douze membres du conseil de surveillance,
16. Pouvoirs pour formalités.

II. — Texte des résolutions.

PREMIÈRE RÉOLUTION — L'assemblée générale, connaissance prise des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, approuve les comptes clos le 31 décembre 2014 tels qu'ils lui sont présentés.

DEUXIÈME RÉOLUTION — L'assemblée générale donne quitus de sa gestion à la société de gestion pour l'exercice 2014.

TROISIÈME RÉOLUTION — L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil de surveillance, approuve ce rapport et, en tant que de besoin, renouvelle sa confiance au conseil de surveillance aux fins d'exécution de son mandat dans toutes ses dispositions.

QUATRIÈME RÉOLUTION — L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil de surveillance et du rapport spécial du commissaire aux comptes en application de l'article L. 214-106 du Code Monétaire et Financier, approuve chacune des conventions qui y sont visées.

CINQUIÈME RÉOLUTION — L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice 2014	19 817 374,04 €
Majoré du report à nouveau	4 025 918,08 €

Résultat distribuable	23 843 292,12 €
-----------------------	-----------------

Affecté comme suit :

Dividende total au titre de l'exercice 2014 (Entièrement distribué sous forme de 4 acomptes)	18 891 936,00 €
Nouveau report à nouveau	4 951 356,12 €

En conséquence, le dividende par part de pleine jouissance pour l'exercice 2014 s'élève à 11,20 euros.

Il est rappelé ci-après les acomptes sur dividendes distribués selon les dates de jouissance des parts et avant le prélèvement obligatoire à la source à titre d'acompte sur l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux :

Jouissance	1 ^{er} trim 2014	2 ^{ème} trim 2014	3 ^{ème} trim 2014	4 ^{ème} trim 2014
Pour un trimestre entier	3,05 € par part	2,05 € par part	3,05 € par part	3,05 € par part

SIXIÈME RÉSOLUTION — L'assemblée générale décide la mise en distribution d'une partie du solde positif du compte "plus ou moins-values sur cession d'immeubles" et délègue à la société de gestion la fixation de son montant dans la limite de 2 530 170 € soit 1,50 € par part au maximum et sa mise en paiement, sur la base du nombre de parts composant le capital social au 31 décembre 2014 et versée aux associés présents au jour de cette distribution, au prorata de leur nombre de parts.

En cas de démembrement des parts et sauf convention contraire conclue entre les usufruitiers et les nus-proprétaires qui aurait été transmise à la société de gestion, la présente distribution de plus-values sera entièrement versée à l'usufruitier.

SEPTIÈME RÉSOLUTION — L'assemblée générale, connaissance prise de l'état annexé au rapport de gestion, approuve la valeur comptable de la société arrêtée au 31 décembre 2014 :

valeur comptable	329 785 913,97 € soit 195,51 € par part
------------------	---

HUITIÈME RÉSOLUTION — L'assemblée générale, connaissance prise de l'état annexé au rapport de gestion, prend acte de la valeur de réalisation de la société arrêtée au 31 décembre 2014 :

valeur de réalisation	406 555 762,51 € soit 241,02 € par part
-----------------------	---

NEUVIÈME RÉSOLUTION — L'assemblée générale, connaissance prise de l'état annexé au rapport de gestion, prend acte de la valeur de reconstitution de la société arrêtée au 31 décembre 2014 :

valeur de reconstitution	481 322 221,13 € soit 285,35 € par part
--------------------------	---

DIXIÈME RÉSOLUTION — L'assemblée générale, dans le cadre des acquisitions de biens immobiliers, autorise la société de gestion à contracter des emprunts ainsi qu'à souscrire des contrats de couverture de taux, assumer des dettes ou procéder à des acquisitions payables à terme pour le compte de la SCPI, aux conditions qu'elle jugera convenables, dans la limite d'un montant maximum cumulé de 10 % de la valeur de réalisation de la SCPI et des sociétés répondant à la définition de l'article L.214-115, I., 2° du Code Monétaire et Financier, dans lesquelles la SCPI détient une participation, à la date de clôture du dernier exercice social (en ce compris la part des engagements pris au même titre au cours des exercices précédents et restant à payer) de la SCPI. L'assemblée générale autorise que des sûretés soient mises en place dans le cadre de ces emprunts.

Cette autorisation est valable jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

La société de gestion devra, sous sa responsabilité personnelle, obtenir des prêteurs une renonciation expresse à leur droit d'exercer une action contre les associés personnellement, de telle sorte qu'ils ne pourront exercer d'actions et de poursuites que contre la SCPI et sur les biens lui appartenant.

ONZIÈME RÉSOLUTION — L'assemblée générale, dans le cadre des acquisitions de biens immobiliers, autorise la société de gestion à contracter des emprunts relais pour le compte de la SCPI aux conditions qu'elle jugera convenables, dans la limite d'un montant maximum cumulé de 45 millions d'euros tenant compte de la capacité de remboursement de la SCPI et des sociétés répondant à la définition de l'article L. 214-115, I., 2° du Code Monétaire et Financier, dans lesquelles la SCPI détient une participation, pour permettre de réaliser des acquisitions en anticipant sur des ventes d'actifs dont le produit sera affecté au remboursement des emprunts relais à due concurrence. L'assemblée générale autorise que des sûretés soient mises en place dans le cadre de ces emprunts.

Cette autorisation est valable jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

La société de gestion devra, sous sa responsabilité personnelle, obtenir des prêteurs une renonciation expresse à leur droit d'exercer une action contre les associés personnellement, de telle sorte qu'ils ne pourront exercer d'actions et de poursuites que contre la SCPI et sur les biens lui appartenant.

DOUZIÈME RÉOLUTION — L'assemblée générale prend acte que la prime d'assurances couvrant la responsabilité civile des membres du conseil de surveillance de la SCPI dans l'exercice de leur mandat es qualités, à la charge de la SCPI, s'est élevée à 2 753,11 € pour l'exercice 2014.

TREIZIÈME RÉOLUTION — L'assemblée générale renouvelle le montant total des jetons de présence à répartir entre les membres du conseil de surveillance à 34 800 € au maximum pour l'exercice social. Cette décision restera valable jusqu'à nouvelle décision prise par l'assemblée générale.

QUATORZIÈME RÉOLUTION — L'assemblée générale prend acte du montant versé aux membres du conseil de surveillance au titre de leurs frais de déplacement sur justificatifs. Ce montant s'élève à 11 322,45 € pour l'année 2014.

Résolution relative à la nomination des membres du Conseil de Surveillance :

Il y a cette année vingt-neuf candidatures pour 12 postes à pourvoir ou à renouveler. L'associé doit faire un choix de telle sorte qu'il ne vote que pour un nombre de candidats au maximum égal à celui du nombre de postes à pourvoir.

Leur mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2017**, après détermination par tirage au sort au sein du conseil de surveillance d'un ordre de sortie par tiers des membres du conseil de surveillance.

QUINZIÈME RÉOLUTION — L'assemblée générale nomme ou renouvelle au poste de membre du Conseil de Surveillance les douze candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrage exprimés par les associés présents ou ayant voté par correspondance parmi la liste des candidats ci-dessous.

— Monsieur Jean-Luc BRONSART
 — Monsieur Jacques CHAUVEAU
 — Monsieur Alain COTA
 — Monsieur François FERRUS
 — Monsieur Patrick KONTZ
 — Monsieur Hubert MARTINIER
 — BANQUE MARTIN MAUREL
 — CARDIF ASSURANCE VIE
 — SCI AVIP SCPI SELECTION
 — SCI PARISO
 — SPIRICA
 — Monsieur Philippe BIANCHI
 — Monsieur Claude BOULAND
 — Monsieur Bernard BOURIQUET
 — Monsieur Christian BOUTHIE
 — Monsieur Christian CROS
 — Monsieur Xavier DECROOCQ
 — Monsieur Joël DUPLOUICH
 — Monsieur Jean-Marc ETIENNE
 — Monsieur Olivier GIORGETTA
 — Monsieur Christian LEFEVRE
 — Monsieur Thierry OUDIN
 — Monsieur Alain POUCH
 — Monsieur Georges PUIPIER
 — Monsieur Patrick WASSE
 — AKOUN BROTHERS & ASSOCIATES
 — LZ OBSERVATOIRE
 — SC GLERM INVEST
 — SCI REGAH

Ces douze candidats sont élus pour une durée maximum de trois années. Leurs mandats prendront fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2017.

SEIZIÈME RÉOLUTION — L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ces délibérations pour l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

RENSEIGNEMENT CONCERNANT LES CANDIDATS AU CONSEIL DE SURVEILLANCE- FRANCE INVESTIPIERRE
15^{ème} résolution - 12 postes à pourvoir –29 candidats

Nom – Prénom	Activité professionnelle au cours des cinq dernières années	Age (**)	Nombre de parts
Jean-Luc BRONSART (*)	Investisseur immobilier et bailleur privé, associé-fondateur et président de plusieurs conseils de surveillance de diverses SCPI de plusieurs groupes dont l'EPARGNE FONCIERE.	60	555
Jacques CHAUVEAU (*)	Gérant d'une société foncière. Retraité Cadre dirigeant d'établissement bancaire.	71	101

Alain COTA (*)	Architecte naval, expert maritime Directeur de SEPAC, société de recherche scientifique et technique. Administrateur de la Caisse de Retraite Interprofessionnelle des Professions Libérales.	72	309
François FERRUS (*)	Conseil d'entreprise. Ancien membre du Cabinet du premier ministre. Ancien Conseiller Régional d'Ile-de-France. Membre des conseils de surveillance de Soprorente et d'Accimmo Pierre et Co-président du conseil de surveillance de France Investipierre.	73	2947
Patrick KONTZ (*)	Retraité de la gendarmerie. Ancien chef du service général et du casernement de l'institut des Hautes Etudes de Défense nationale. Président et membre de conseils de surveillance de SCPI et Co-Président sortant de la SCPI France Investipierre.	60	3566
Hubert MARTINIER (*)	Conseil en gestion de patrimoine libéral, après avoir été Directeur Général Financier d'une compagnie d'assurance vie. Membre de conseils de surveillance de SCPI.	62	857
BANQUE MARTIN MAUREL (*) Banque représentée par Olivier JOURDAIN, Directeur Martin Maurel Gestion, Membre du Directoire (MMG), Gérant FCP Immobilier BMM Pierre Capitalisation.			1334
CARDIF ASSURANCE VIE (*) Société d'assurance représentée par Nathalie ROBIN, Directeur immobilier BNP PARIBAS CARDIF			48 180
SCI AVIP SCPI SELECTION (*) Filiale immobilière d'ALLIANZ France qui détient et gère un portefeuille de participations dans diverses SCPI, représentée par Pierre Yves BOULVERT, Membre de conseils de surveillance de SCPI.			18 324
SCI PARISO (*) Société Civile Immobilière ayant pour activité la propriété, la gestion, l'administration et la disposition de biens immobiliers représentée par Marie-France VUILLIER, associée de la SCI.			460
SPIRICA (*) (ex. AXERIA VIE) Société Anonyme ayant pour activités principales les opérations entrant dans le cadre de la capitalisation de l'assurance-vie et éventuellement de la réassurance, représentée par son Directeur Général, Daniel COLLIGNON. Au sein du Crédit Agricole Assurances, Daniel Collignon est également Président de Lifeside Patrimoine et de ISR Courtage. Spirica est membre de conseils de surveillance de SCPI.			75 070
Philippe BIANCHI	2003-2011 : Directeur Général représentation française d'une organisation européenne / système de management, et expert auprès de la Commission Européenne. Depuis 2012 : Retraité et dirigeant d'un cabinet de conseil. Depuis 2014: membre du comité consultatif d'AFER.	64	155
Claude BOULAND	Viticulteur en Touraine d'une exploitation de 22 hectares de vignes.	63	368
Bernard BOURIQUET	Retraité ingénieur d'un grand groupe Assurances et Banque.	68	300
Christian BOUTHIE	Depuis 2013 : Retraité vétérinaire. Président du Conseil de Surveillance d'une autre SCPI gérée par BNP Paribas REIM France, partenaire de France Investipierre dans certains investissements.	67	100
Christian CROS	Analyste financier sur les opérations immobilières à la SNCF	55	186
Xavier DECROOCQ	Expert-comptable et commissaire aux comptes Directeur financier dans un groupe industriel Membre de plusieurs conseils de surveillance de SCPI	52	105
Joël DUPLOUICH	Responsable Centre de banque privée BNP PARIBAS	62	300
Jean-Marc ETIENNE	Manager de transition au sein de sociétés industrielles.	58	200
Olivier GIORGETTA	Conseiller en Gestion de patrimoine indépendant Membre des conseils de surveillance des SCPI Soprorente et Pierre Avenir 3	53	100
Christian LEFEVRE	Conseiller en Gestion de patrimoine Responsable de Centre de Banque privée Ingénieur financier CARDIF Assurances Président et membre de conseil de surveillance de SCPI	64	104
Thierry OUDIN	Agent Général Allianz, ancien directeur commercial des relations institutionnelles SCPI OPCI Allianz.	52	581
Alain POUCH	Pharmacien Président du conseil de surveillance de la SCPI Rocher Pierre	64	330
Georges PUIPIER	Directeur Honoraires Finances - Investisseur privé	69	306
Patrick WASSE	Depuis 2012 : Adjoint au Directeur des opérations Avant 2012 : Responsable Audit des comptes et procédures	51	1 435
AKOUN BROTHERS & ASSOCIATES Société Civile ayant pour activité la location en meublés représentée par Hervé AKOUN, actuaire, consultant en finance, ancien directeur de la gestion financière du bilan d'un établissement financier.			113
LZ OBSERVATOIRE Société Civile Immobilière ayant pour objet la constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier familial, associée de 10 SCPI différentes (bureaux/commerces et habitation), représentée par Lionel SABY, Directeur Général Adjoint d'une PME dont l'activité principale est le conseil aux entreprises. et, anciennement, Directeur Financier d'une filiale à l'étranger d'un grand groupe d'assurance.			2 317

SC GLERM INVEST Société Civile ayant pour objet la propriété, la gestion et l'administration de tous placements financiers, représentée par son Gérant, Gilles MOULIN, praticien en médecine traditionnelle chinoise.		198
SCI REGAH Société Civile Immobilière (investissements immobiliers et notamment investissements en immobilier "papier"), représentée par son gérant Paul HAGER, ancien élève des Ponts et Chaussées, associé de nombreuses SCPI gérées par le groupe BNP Paribas, ayant travaillé plus de 15 ans dans un établissement bancaire.		121

* membre du conseil de surveillance de FRANCE INVESTIPIERRE dont le mandat vient à échéance à l'assemblée et qui sollicite son renouvellement.

** à la date de l'assemblée

*Pour avis :
La société de gestion,
BNP Paribas REIM France*

1501852